

REUNION PUBLIQUE

Mercredi 25 novembre - 20h

Salle Osète

6 rue Pélissier - M° Capitole

Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann
doivent être relaxés !

LE BOYCOTT D'ISRAEL EST LEGITIME !

Animée par : Verveine Angeli porte-parole de l'Union Syndicale Solidaires, **Loïc Cwiek** inculpé, **Imen Habib** animatrice de BDS France et **Vincent Rebérioux** de la Ligue des Droits de l'Homme.



Signez la pétition de soutien
<http://tinyurl.com/qyknryn>

Participez au rassemblement devant le tribunal
de Toulouse
Mercredi 9 décembre à partir de 13h



Comité de Soutien aux inculpés BDS toulousainEs

www.facebook.com/soutieninculpésBDStoulousains

Quatre militantEs BDS (**Boycott – Désinvestissement - Sanctions**) Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann sont convoquéEs au tribunal correctionnel de Toulouse le 9 décembre à 14h. Ils sont poursuivis pour *"entrave à l'exercice normal d'une activité économique"* à la suite d'une dénonciation de deux organisations pro-israéliennes (dont la section locale de la LICRA).

Les faits. Il s'agissait de deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain en décembre 2014 et février 2015. Ces distributions s'inscrivent dans le cadre de la campagne internationale **Boycott – Désinvestissement - Sanctions** qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour lancer un courant d'opinion mondial **en faveur du respect des droits des Palestiniens et pour en finir avec l'impunité de l'état d'Israël.**

Pourquoi un tel déploiement judiciaire pour 4 dossiers vides? Devant les succès de la campagne BDS partout dans le monde, le gouvernement israélien - de droite et d'extrême droite raciste – a défini la campagne BDS comme une *« menace stratégique »* et il reçoit le soutien du gouvernement français qui poursuit la criminalisation des actions militantes BDS.

Après l'arrêt de la Cour de cassation du 20 octobre, la France sera le seul pays au monde où l'appel au boycott d'Israël deviendrait illégal. **Nous considérons que le droit de critiquer un Etat qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question.** Ce droit se trouve au cœur même de la notion de société démocratique. Nous dénonçons, avec force, tous ceux qui prétendent y voir de l'antisémitisme pour faire taire toute condamnation de la politique israélienne.

BERNARD, JEAN-PIERRE, LOIC et YAMANN doivent être relaxéEs. **Nous demandons** l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie et le respect de la liberté d'expression pour la campagne BDS et pour la solidarité avec le peuple palestinien.

Comité de Soutien aux inculpéEs BDS toulousainEs